



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/392
5 avril 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Onzième session
São Paulo, 13-18 juin 2004

**Commerce et parité:
Possibilités, problèmes et questions de politique générale**

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

L'égalité entre hommes et femmes est un objectif universel consacré dans de nombreux instruments internationaux, parmi lesquels la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979). La Déclaration et le Programme d'action de Beijing, adoptés par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes en 1995, définissent un certain nombre d'objectifs et d'initiatives stratégiques dans divers domaines, notamment en ce qui concerne le rôle des femmes dans l'économie. La Déclaration du Millénaire, adoptée par les chefs d'État lors du Sommet du Millénaire en 2000, réaffirme que la lutte contre la pauvreté et l'égalité entre les sexes constituent des objectifs de développement prioritaires. Si l'égalité entre hommes et femmes est un principe fondamental qui devrait être respecté dans toutes les sociétés, il est important d'analyser ses liens avec le développement afin de veiller à ce que les questions de parité soient véritablement prises en compte dans le processus de développement et à ce que les mesures prises en vue de promouvoir l'égalité entre les sexes favorisent la croissance et le développement. Le commerce, qui constitue le principal moteur de la mondialisation et la principale source de croissance et de développement, peut avoir des incidences importantes - tant positives que négatives - sur le plan de la parité. Des politiques et des mesures pour promouvoir l'égalité entre hommes et femmes et à remédier à d'éventuels reculs doivent être définies, en prenant en considération les besoins spécifiques des pays en développement. Il est possible, en se fondant sur une analyse des incidences du commerce sur la situation respective des hommes et des femmes, de proposer un certain nombre de politiques et mesures se rapportant aux stratégies de développement axées sur les exportations, aux conditions d'emploi, aux politiques commerciales, aux règles commerciales multilatérales, au renforcement des capacités et à l'appui financier aux femmes chefs d'entreprise.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Introduction	3
Disparités entre hommes et femmes: la situation actuelle.....	5
Égalité entre les sexes et croissance	7
Commerce et parité.....	8
Aspects des accords et engagements commerciaux multilatéraux liés à la parité.....	10
Conclusion: Questions de politique générale	12

Introduction

1. L'égalité entre hommes et femmes est un objectif universel consacré dans de nombreux instruments internationaux, parmi lesquels la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979). La Déclaration et le Programme d'action de Beijing, adoptés par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes en 1995, définissent un certain nombre d'objectifs et d'initiatives stratégiques dans divers domaines, notamment en ce qui concerne le rôle des femmes dans l'économie. La Déclaration souligne la nécessité d'analyser de façon plus approfondie les incidences de la mondialisation sur la condition économique des femmes. Parmi les nombreuses mesures visant à promouvoir les droits et l'indépendance économiques des femmes, notamment l'accès à l'emploi, des conditions de travail adéquates et le contrôle des ressources économiques, il a été recommandé que les gouvernements s'efforcent de veiller à ce que les politiques nationales relatives aux accords commerciaux internationaux et régionaux n'aient pas d'incidences négatives sur les activités économiques traditionnelles et nouvelles des femmes. La Déclaration du Millénaire, adoptée par les chefs d'État lors du Sommet du Millénaire en 2000, a réaffirmé que la lutte contre la pauvreté et l'égalité entre les sexes constituaient des objectifs de développement prioritaires.

2. Si l'égalité entre hommes et femmes est un principe fondamental qui devrait être respecté dans toutes les sociétés, il est également important d'analyser ses liens avec le développement afin de veiller à ce que les questions de parité soient véritablement prises en compte dans le processus de développement et à ce que les mesures prises en vue de promouvoir l'égalité entre les sexes favorisent la croissance et le développement. Le commerce, qui constitue le principal moteur de la mondialisation et la principale source de croissance et de développement, peut avoir des incidences importantes - tant positives que négatives - sur la condition féminine. Des politiques et des mesures visant à promouvoir l'égalité entre les sexes et à remédier à d'éventuels reculs doivent être définies, en prenant en considération les besoins spécifiques des pays en développement.

3. Depuis la création de la Commission de la condition de la femme, en 1946, des progrès notables ont été accomplis dans certains domaines, en particulier sur le plan du taux d'activité des femmes, de la réduction des écarts de salaire entre hommes et femmes dans certains pays et de l'amélioration du niveau d'instruction des femmes. Toutefois, dans la plupart des pays, les femmes restent défavorisées pour ce qui est de leur rôle et de leur statut dans l'économie (OIT 2004). L'égalité entre les sexes ayant été reconnue comme un objectif légitime pour l'humanité dans son ensemble, pourquoi l'inégalité entre hommes et femmes et la discrimination à l'égard des femmes persistent-elles dans le travail?

4. De nombreux facteurs contribuent à cette situation. Dans bien des sociétés, les normes culturelles, religieuses ou familiales continuent de cantonner les femmes à certains rôles et de les empêcher de participer à la vie économique sur un pied d'égalité avec les hommes¹. En outre, parce qu'elles donnent la vie, ce sont les femmes qui, au sein de la famille, s'occupent des enfants mais aussi des personnes âgées. La répartition des tâches ménagères qui en découle fait qu'il leur est difficile d'occuper un emploi à plein temps. Même si les femmes parviennent à

¹ Voir Tzannatos (1999), Dollar et Gatti (1999).

trouver une place sur le marché du travail, elles restent victimes de discrimination, bien que ceci nuise à l'efficacité économique, parce que les structures sociales existantes confèrent plus d'autorité aux hommes. Pour préserver cette autorité, les hommes ont tendance à exclure les femmes des mécanismes de prise de décisions². Une autre explication tient à l'insuffisance éventuelle de l'information dont disposent les employeurs en ce qui concerne leurs employées. Les employeurs, sous-estimant souvent le potentiel productif des femmes, leur versent des salaires plus bas et les cantonnent à des postes subalternes. La ségrégation au travail demeure donc forte en dépit des progrès accomplis sur le plan de l'instruction des femmes. Tant que les normes en vigueur et les stéréotypes dans lesquels sont enfermées les femmes ne seront pas remis en question, la discrimination à l'égard des femmes sur le lieu de travail persistera.

5. Les causes profondes de l'inégalité entre les sexes résident donc dans les normes sociales liées aux fonctions traditionnelles de procréation de la femme et consacrant la domination des hommes, qui exercent l'autorité tant au sein de la famille que sur le lieu de travail. Ces facteurs contribuent à diminuer la capacité des femmes à avoir des revenus propres en entravant leur accès aux ressources (comme les terres et le crédit) et aux autres services de base (comme l'éducation et les soins de santé). L'infériorité sociale des femmes affaiblit leur pouvoir de négociation sur le lieu de travail, surtout lorsqu'elles n'ont jamais eu l'occasion de s'organiser pour constituer des groupes de négociation ou de pression. Lorsque l'on examine le rôle et le statut des femmes dans l'économie, tout ceci se traduit par un taux d'activité insuffisant, des conditions de travail inadéquates et des emplois médiocres, une ségrégation dans l'emploi (stéréotypes professionnels), une autonomie limitée et une inégalité des salaires entre hommes et femmes pour un travail égal. Le graphique 1 résume cette situation.

6. L'inégalité entre les sexes sur le plan économique revêt diverses formes, parmi lesquelles l'inégalité des chances (capacité d'avoir un revenu) et des résultats. Elle se manifeste dans les domaines suivants:

- Possibilités d'emploi: possibilités d'intégration au marché du travail dans tous les secteurs (répartition horizontale des activités) et à tous les postes (répartition verticale des activités au sein d'une profession);
- Rémunération du travail (égalité de salaire);
- Conditions de travail et qualité de l'emploi³;
- Accès aux services de base (santé et éducation, par exemple);
- Accès aux ressources (terres, crédit et services commerciaux, par exemple);

² Pour une analyse économique des inégalités entre les sexes sur le marché du travail, voir Elson (1999).

³ Les conditions de travail et la qualité de l'emploi recouvrent les facteurs suivants: stabilité et régularité de l'emploi, protection sociale (prestations de santé, maternité, chômage et retraite), temps de travail, intensité du travail, risques professionnels, possibilités d'avancement et de perfectionnement, position sociale.

- Autonomisation (participation à la prise de décisions);
- Répartition des revenus à l'intérieur et à l'extérieur du ménage (niveaux de pauvreté).

7. Les facteurs susmentionnés influent sur la situation des femmes, qu'elles soient salariées, chefs d'entreprise ou travailleuses indépendantes (à domicile). Ils devraient être pris en compte pour évaluer dans quelle mesure l'égalité entre les sexes contribue à la croissance et au développement. Du fait de sa nature multidimensionnelle, l'égalité entre les sexes ne peut pas être pleinement réalisée si des progrès ne sont accomplis que dans un ou quelques domaines.

Schéma 1. Inégalité entre hommes et femmes dans l'économie

Causes profondes de l'inégalité entre hommes et femmes: institutions sociales et familiales		Possibilité pour les femmes d'avoir des revenus: outils d'autonomisation		Résultat dans l'économie: le statut des femmes au travail
<ul style="list-style-type: none"> • Normes sociales marquant une différenciation selon le sexe (culturelle, ethnique et religieuse) • Responsabilités en matière de procréation et travail familial non rémunéré • Domination des hommes, qui exercent l'autorité dans la famille et au travail 		<ul style="list-style-type: none"> • Accès limité aux ressources (terres, crédit et technologie, par exemple) • Accès limité à l'éducation et aux services de santé ainsi qu'aux services commerciaux • Faible pouvoir de négociation • Manque d'organisation en tant que groupe de pression 		<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'activité • Conditions de travail et qualité de l'emploi • Ségrégation dans l'emploi (stéréotypes professionnels, concentration dans certains secteurs) • «Plafond de verre» et absence d'autonomisation • Écarts de salaire

Disparités entre hommes et femmes: la situation actuelle

8. La proportion de femmes exerçant une activité professionnelle a augmenté dans toutes les régions sauf deux (voir tableau 1). En 2002, les femmes constituaient 40 % de la population active au niveau mondial, tandis qu'en Afrique du Nord et en Asie occidentale, la proportion de femmes parmi les actifs stagne autour d'un quart depuis 1960.

Tableau 1. Proportion de femmes dans la population active

Région	1960	1970	1980	1990	2002
Monde	36,5	37,8	39,0	40,4	40,7
Pays en développement	37,5	38,4	39,1	40,0	40,1
Afrique	39,8	40,1	40,2	39,7	40,5
Afrique du Nord	24,0	26,0	27,4	25,2	25,7
Afrique subsaharienne	43,4	43,3	43,0	42,8	43,6
Amérique latine et Caraïbes	20,9	23,5	28,0	33,5	38,9
Amérique centrale et Caraïbes	20,4	23,1	28,7	31,8	35,0
Amérique du Sud	21,1	23,8	27,6	34,3	40,6
Asie	37,1	38,0	38,9	39,9	39,5
Asie occidentale	28,8	27,2	26,1	23,9	26,1
Asie centrale	42,5	46,9	47,8	46,1	47,0
Asie du Sud, de l'Est et du Sud-Est	37,4	38,3	39,3	40,5	40,0
Océanie	38,4	38,5	39,3	39,5	42,9
Europe centrale et orientale	46,4	47,8	47,8	47,3	47,8
Pays développés	32,3	35,2	38,7	42,4	44,1
Amérique	31,2	35,9	40,9	45,0	46,0
Europe	31,2	33,5	37,2	41,0	43,5
Autres	37,4	38,0	38,1	40,8	41,4

Source: OIT.

9. Une étude récente de l'OIT sur l'évolution de l'emploi féminin salarié au niveau mondial (OIT 2004) montre que le taux d'activité (qui exprime la part des personnes actives occupées et des personnes sans emploi dans la population en âge de travailler) est élevé aussi pour les femmes, sauf au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Asie du Sud, tout en demeurant très inférieur à celui des hommes.

10. Un autre problème dans la répartition des emplois entre hommes et femmes est la ségrégation professionnelle, qui se traduit par la concentration d'hommes ou de femmes dans certains secteurs. Dans l'ouvrage de référence sur les femmes et l'emploi (Anker 1998) un spécialiste a analysé la ségrégation professionnelle à caractère sexiste dans le monde entier. Partout, les femmes n'ont qu'un choix limité en matière d'emploi et sont généralement cantonnées à un petit nombre d'activités. En outre, les emplois qu'elles occupent ordinairement offrent des perspectives plutôt médiocres en termes de salaire, de statut, de participation à la prise de décisions et d'avancement. Les femmes sont souvent employées comme infirmières, secrétaires/dactylographes, employées de maison, aides-comptables/caissières, agents

d'entretien, dispensatrices de soins et tailleuses/couturières. Dans de nombreuses régions du monde, les hommes ont la possibilité d'exercer certaines professions jusque-là majoritairement féminines, comme celles d'enseignant, d'aide-comptable/caissier et de cuisinier/serveur/barman, et sont disposés à le faire. En règle générale, ils occupent plutôt les emplois d'architecte, ingénieur et autres travailleurs techniques, gestionnaire, agent de maîtrise et assimilés, agent des services de sécurité et de protection, forgeron, ouilleur, maçon, charpentier et autres métiers du bâtiment.

11. Les professions généralement exercées par les femmes dans le monde entier présentent des caractéristiques conformes aux qualités considérées comme typiquement féminines, telles que la prévenance, l'honnêteté, l'habileté manuelle, l'expérience et la maîtrise des tâches ménagères, le dévouement et l'obéissance.

Égalité entre les sexes et croissance

12. Si les normes sociales demeurent la cause première de la discrimination à l'égard des femmes, la croissance économique peut contribuer à réduire les obstacles à l'égalité entre les sexes et favoriser en fin de compte un changement des normes sociales et un recul des préjugés concernant les femmes. De nombreuses études montrent que l'égalité entre les sexes (souvent mesurée à l'aune des disparités existantes dans le domaine de l'éducation) entretient un lien étroit avec la croissance économique, que ce soit en comparant la situation d'un pays à l'autre ou en examinant l'évolution de la situation sur une base chronologique dans des pays donnés. Il semble s'agir d'un lien réciproque de cause à effet, la croissance pouvant contribuer à réduire les inégalités ou, inversement, l'égalité entre les sexes pouvant renforcer le processus de croissance.

13. Les incidences positives de la croissance sur l'égalité entre les sexes dans les domaines de l'éducation et de l'emploi ont été suffisamment démontrées. L'explication est simple. Lorsque les revenus augmentent, les familles sont davantage disposées à consacrer des ressources à l'éducation des filles. De plus, la croissance crée des emplois permettant d'absorber le nombre plus élevé de femmes entrant sur le marché du travail. L'amélioration du niveau d'instruction des femmes facilite également leur accès à l'emploi. Enfin, l'augmentation du taux d'activité des femmes contribue à faire évoluer les normes sociales et la manière dont sont perçus les rôles respectifs des hommes et des femmes dans la société.

14. Si les incidences de la croissance sur l'égalité entre les sexes sont bien comprises, peut-on en dire autant du rôle de l'égalité entre les sexes dans le processus de croissance? Un certain nombre d'études ont montré les incidences positives que pouvait avoir l'égalité entre les sexes, principalement dans le domaine de l'éducation, sur la croissance (Benavot 1989; Hill and King 1995; Barro and Lee 1996). L'éducation des femmes influe sur la croissance en réduisant la fécondité, ce qui a pour effet d'accroître la productivité. Une baisse de la fécondité entraîne un ralentissement de la croissance démographique et réduit le nombre de personnes à charge, ce qui se traduit par une augmentation du revenu par habitant et de l'épargne et par un renforcement des investissements dans le capital humain - avec pour conséquence une augmentation de la productivité. Outre cet effet de la hausse des investissements dans le capital humain sur la productivité, l'égalité entre les sexes dans le domaine de l'éducation influe directement sur la productivité en supprimant le facteur de distorsion lié à la sélection: l'inégalité entre les sexes se traduit par l'impossibilité pour les filles, même douées, de recevoir une

éducation. Contrairement à ce qu'il en serait si l'égalité entre garçons et filles était garantie dans ce domaine, ce ne sont donc pas nécessairement les plus aptes qui ont accès à l'éducation - la qualité et la productivité du capital humain s'en trouvant ainsi réduites. L'égalité entre les sexes dans le domaine de l'éducation a également un effet externe, dans la mesure où l'éducation des femmes contribue à une meilleure éducation des enfants en permettant aux mères de mieux soutenir et encadrer leurs enfants.

15. L'argument de la «sélection négative» s'applique également à l'inégalité entre les sexes dans le domaine de l'emploi: les femmes compétentes sont parfois laissées pour compte en raison de la discrimination sexiste. De plus, le fait qu'elles n'aient qu'un accès limité aux autres services et ressources comme les terres, le crédit et la technologie (y compris en matière d'information et de communication) contribue de toute évidence à limiter la productivité des femmes chefs de petites entreprises et des travailleuses et, par-là, à réduire la productivité de l'économie dans son ensemble.

Commerce et parité

16. Tous ces éléments conduisent à s'interroger sur la relation entre commerce et parité. Quelles sont les incidences du commerce sur les différents aspects de l'égalité entre les sexes? Le système multilatéral (en tant qu'ensemble de règles convenues au niveau multilatéral et régissant la libéralisation des échanges et les relations commerciales entre les États) influe-t-il sur les chances et les revenus des femmes (dans la mesure où les réglementations et les politiques ont une influence sur les revenus)?

17. L'ouverture de l'économie aux échanges est généralement considérée comme propice à une croissance économique générale et durable, le commerce contribuant à une répartition plus efficace des ressources au niveau mondial. Le commerce favorise également la mise en commun du savoir associé aux biens et services faisant l'objet d'échanges internationaux ainsi que la diffusion de la technologie, contribuant ainsi à renforcer considérablement la productivité du capital humain et matériel. Les pays pourront améliorer leur bien-être si la demande de produits d'exportation pour lesquels ils sont compétitifs augmente et si les prix des biens qu'ils consomment mais pour lesquels ils ne disposent d'aucun avantage comparatif au niveau de la production baissent. Si la production nationale nette s'accroît, les revenus et les possibilités d'emploi sont globalement renforcés. En revanche, lorsque la capacité de production d'un pays est faible et ne lui permet pas de tirer parti des débouchés internationaux, la rapide libéralisation des échanges qui précède le renforcement de cette capacité peut avoir des effets plus néfastes que bénéfiques en entraînant une réduction de la production nationale (du fait de la concurrence d'importations moins chères), des déficits chroniques et intenable de la balance des paiements et la fuite de capitaux (faute de possibilités sérieuses en matière d'investissement intérieur).

18. Les effets généraux du commerce sur l'économie ont les mêmes incidences sur la situation des femmes que celles décrites à la section précédente en ce qui concerne la croissance économique et le développement. Les ralentissements de l'activité économique peuvent néanmoins toucher plus durement les femmes que les hommes car celles-ci constituent globalement un groupe plus vulnérable.

19. Au-delà de son impact économique global, la libéralisation des échanges fait des gagnants et des perdants à l'intérieur de chaque pays, dans la mesure où les différents secteurs de production peuvent tirer parti ou au contraire pâtir du commerce international, où certaines catégories de travailleurs ou certains groupes de population sont moins à même d'absorber les coûts d'ajustement et où la pression de la concurrence internationale tendant à réduire les coûts de production a des incidences différentes sur les travailleurs selon leurs compétences ou leur spécialisation. Les femmes peuvent être gagnantes si les secteurs dans lesquels elles travaillent le plus sont ceux qui prospèrent ou si elles ont les compétences voulues. Toutefois, en particulier dans les zones rurales pauvres et dans le secteur informel urbain, elles sont moins bien armées pour faire face aux chocs découlant de la libéralisation des échanges, et, du fait de leur faible pouvoir de négociation, elles font souvent les frais de la concurrence internationale en matière de coûts.

20. L'intégration dans le système commercial multilatéral peut également avoir un effet différencié sur le bien-être des hommes et des femmes, et ce de plusieurs manières. Toute baisse des recettes douanières a une incidence négative sur les sources de revenus du gouvernement. Les règles multilatérales peuvent aussi entraîner une modification de la réglementation nationale en faveur des femmes ou limiter les options s'offrant aux gouvernements pour la réalisation de leurs objectifs économiques et sociaux au niveau national, y compris celui de l'égalité entre les sexes.

21. En résumé, les incidences du commerce sur la parité peuvent être les suivantes:

- Effets positifs ou négatifs sur la croissance et les possibilités d'emploi;
- Pression de la concurrence tendant à réduire ou au contraire encourager la discrimination à l'égard des femmes (notamment sous la forme d'écarts de salaire);
- Réduction ou renforcement des obstacles limitant l'accès des femmes aux ressources et aux services;
- Règles commerciales multilatérales facilitant ou au contraire entravant la mise en œuvre par les gouvernements des politiques ou réglementations visant à réduire les inégalités entre les sexes.

22. Le commerce offre de nouvelles possibilités d'emploi aux femmes dans les pays en développement. Dans ces pays, les industries d'exportation reposent presque exclusivement sur la main-d'œuvre féminine, peu coûteuse. Dans les pays à faible revenu, il existe un important surplus de main-d'œuvre féminine, ce qui se traduit par une offre très élastique de main-d'œuvre (généralement non qualifiée). Un renforcement de la concurrence fondée sur les coûts de revient entre les pays à faible revenu en ce qui concerne les produits d'exportation à forte intensité de main-d'œuvre pourrait avoir pour effet de réduire encore les salaires des femmes employées dans les secteurs concernés et entraîner une détérioration des conditions de travail. La demande de main-d'œuvre féminine s'explique généralement par une préférence pour les caractéristiques considérées comme féminines, telles que la docilité, la substituabilité et une plus grande soumission à la discipline (Fontana, Joeques et Masika 1998). Les emplois qui leur sont proposés sont généralement précaires. Les employeurs préfèrent les jeunes femmes sans charges de

famille, qui sont davantage susceptibles d'accepter un temps partiel, des horaires flexibles ou un travail saisonnier.

23. Une stratégie consistant à développer les industries d'exportation en s'appuyant principalement ou exclusivement sur une main-d'œuvre bon marché ne peut s'inscrire dans la durée. Si à court terme elle peut permettre de gagner des parts de marché, la concurrence âpre entre les pays à faible revenu finit par faire disparaître l'avantage comparatif de ceux qui ont ouvert la voie au profit des pays disposant de surplus de main-d'œuvre féminine moins coûteuse encore. Il est impossible de favoriser un développement à long terme et de parvenir à l'égalité entre hommes et femmes (sur le plan de la rémunération du travail) dans de telles conditions. Les pays doivent mettre en œuvre une stratégie à long terme pour accroître le contenu technologique de leurs exportations et remonter ainsi la chaîne d'approvisionnement. Une telle stratégie devrait également favoriser l'égalité entre les sexes dans le domaine de l'éducation et de la formation, de façon à ce que les qualifications des femmes s'améliorent au fur et à mesure que les capacités technologiques du pays exportateur augmentent.

Aspects des accords et engagements commerciaux multilatéraux liés à la parité

24. Le commerce multilatéral est régi par un ensemble d'engagements contenus dans des accords multilatéraux (essentiellement les accords de l'OMC) et des accords régionaux et bilatéraux ayant généralement pour objectif de réduire les obstacles au commerce (et à l'investissement). Ces engagements peuvent avoir diverses incidences sur la situation des femmes et l'égalité entre les sexes.

25. Les questions relatives à la place des femmes dans la production agricole sont particulièrement complexes, de même que les effets des divers accords existants sur l'emploi des femmes dans le secteur agricole. Dans les pays en développement, les hommes et les femmes ont des rôles différents: la plupart des femmes travaillent dans l'agriculture de subsistance et veillent à la sécurité alimentaire du ménage, tandis que les hommes travaillent essentiellement dans le secteur des cultures d'exportation. La libéralisation des importations de produits agricoles tend à défavoriser les femmes qui produisent les denrées de subsistance. Aujourd'hui, les femmes sont également employées dans le secteur des exportations de produits agricoles non traditionnels, qui a bénéficié de l'accès préférentiel aux marchés des pays développés accordé tout d'abord en application de la Convention de Lomé puis de l'Accord de Cotonou entre l'Union européenne et les membres du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). La remise en question de ces préférences à l'issue du Cycle d'Uruguay risque de limiter les débouchés de ces produits non traditionnels et de porter atteinte à l'emploi des femmes dans ce secteur dans les pays ACP.

26. Dans le secteur manufacturier, l'Accord sur les textiles et les vêtements peut avoir des répercussions importantes sur les possibilités d'emploi des femmes dans certains pays car l'élimination progressive du système de quotas au titre de l'Arrangement multifibres prévue dans ledit Accord conduira à une libéralisation accrue, qui fera des gagnants et des perdants. Dans certains des pays les moins avancés, les travailleuses de ce secteur risquent d'être particulièrement touchées, lorsque la production se déplacera vers les pays disposant d'un surplus considérable de main-d'œuvre féminine.

27. On connaît mal les incidences du commerce des services sur l'accès des femmes aux services de base (éducation et santé), aux ressources (capital et crédit) et aux autres services commerciaux. Les femmes, en particulier les plus démunies, sont généralement défavorisées sur le plan de l'accès aux services de base (éducation et soins de santé), aux services collectifs de distribution (eau et énergie) et aux autres services, comme les services financiers, les services liés aux télécommunications et aux technologies de l'information et les services commerciaux. Les obstacles auxquels elles se heurtent peuvent découler des normes sociales ou du droit coutumier mais le plus souvent ils sont liés au coût élevé de ces services ou à l'insuffisance des réseaux de distribution, mal adaptés aux activités à petite échelle exercées par les femmes. La question est de savoir si la libéralisation du commerce des services tend à atténuer ou à accentuer ces obstacles.

28. Les exportations de services et la facilitation de l'accès aux marchés des pays développés auront pour effet d'accroître les revenus et les possibilités d'emploi des femmes, qui auront alors les moyens d'acquiescer d'autres services. Sur le plan des importations, la libéralisation des services présente à la fois des avantages et des coûts pour les femmes en tant que groupe défavorisé (tout comme pour les pauvres en général).

29. L'ouverture des secteurs de services peut certainement profiter aux pays hôtes en renforçant leur efficacité par des investissements supplémentaires, en améliorant les technologies et les infrastructures, en créant des emplois et des possibilités de formation et en améliorant la qualité des services fournis. Les avantages peuvent différer d'un secteur à l'autre. Dans des secteurs comme les transports, la finance, les communications et l'informatique, la compétitivité internationale d'un pays passe par la mise en place et l'entretien d'infrastructures modernes ainsi que par l'adoption, l'acquisition et l'actualisation de technologies modernes. Pour les pouvoirs publics, l'objectif doit être de renforcer l'accès des pauvres (en majorité des femmes), notamment dans les zones rurales, à ces services en adoptant une réglementation appropriée en matière de tarification, de subventions croisées, de transferts de ressources, etc.

30. Dans des secteurs comme la santé et l'éducation, la libéralisation par la présence de sociétés commerciales étrangères peut également s'avérer bénéfique en favorisant la modernisation des infrastructures et des technologies, l'amélioration de la qualité et la spécialisation des services. La libéralisation peut cependant se traduire par des prix rédhibitoires pour les segments les plus pauvres de la population si les subventions publiques destinées aux consommateurs démunis sont supprimées ou si les fonds publics sont utilisés plutôt pour financer de lourds investissements publics initiaux visant à attirer les investissements étrangers. Au mieux, la libéralisation peut déboucher sur l'instauration d'un système de services à deux niveaux, des prestataires privés fournissant des services de qualité supérieure aux nantis tandis que les groupes à faibles revenus - composés en grande partie de femmes - n'auraient accès qu'aux services fournis par les prestataires publics, au financement beaucoup plus limité. Les gouvernements peuvent faire face à cette inégalité dans la répartition et la qualité des services en favorisant les liens entre les secteurs public et privé par des subventions croisées, la réservation d'un certain nombre de places pour les personnes démunies dans les institutions privées, la promotion de la collaboration et des échanges professionnels entre les prestataires publics et privés et la taxation des sociétés commerciales étrangères et nationales afin d'obtenir des ressources pour les institutions publiques (Chanda 2003).

31. La libéralisation des services peut contribuer à accroître l'efficacité et la compétitivité de l'économie des pays hôtes, au risque toutefois de créer des inégalités ou d'aggraver celles que subissent déjà les pauvres et les femmes. Dans certains cas et dans certains secteurs, il est nécessaire de protéger et de soutenir les prestataires de services nationaux de petite taille (très souvent de petites entreprises détenues par des femmes), qui sont à même de répondre plus efficacement et avec plus de souplesse aux besoins des consommatrices. Dans d'autres cas, l'accès aux services de base par les pauvres et les femmes doit être préservé au moyen de politiques publiques et de réglementations appropriées visant à corriger les défaillances du marché. En fin de compte, il est généralement nécessaire d'introduire une réglementation intérieure rigoureuse avant de procéder à la libéralisation de nombreux secteurs de services afin de ne pas amoindrir la capacité à mettre en œuvre le développement et à atteindre les objectifs fixés dans le domaine social, y compris l'égalité entre les sexes, et de garantir la stabilité des systèmes financiers et économiques des pays hôtes.

32. Les règles commerciales multilatérales peuvent en outre avoir une incidence sur les programmes de promotion des exportations tendant à aider les sociétés détenues par des femmes, des minorités ou d'autres groupes défavorisés au moyen de subventions. Dans le secteur des biens, l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires pourrait nuire à ces programmes.

33. Enfin, en réduisant les droits de douane et les recettes fiscales qui en découlent, la libéralisation des échanges est susceptible d'avoir des répercussions sur les programmes publics de protection sociale. Les pays les plus vulnérables sont ceux pour lesquels les droits de douane représentent une part significative des recettes fiscales. Une baisse des revenus de l'État peut par exemple compromettre le financement des systèmes de protection sociale, qui comprennent les prestations de retraite et de chômage et l'aide alimentaire directe. Ces dispositifs visent à éviter aux pauvres d'avoir à supporter les coûts des ajustements liés à la modification des schémas de production et du marché du travail du fait de la libéralisation des échanges. Dans la mesure où elles constituent un groupe vulnérable, les femmes comptent parmi les principaux bénéficiaires de ces systèmes.

Conclusion: Questions de politique générale

34. Le commerce international peut influencer sur la croissance et l'égalité entre hommes et femmes de diverses manières. Il favorise l'expansion des marchés en facilitant les flux de biens et de services et l'échange de technologie et d'information entre les pays, contribuant ainsi à la croissance et au développement. La libéralisation du commerce n'apporte cependant pas que des bienfaits et peut s'accompagner de coûts très élevés et de souffrances si la production locale est évincée dans les pays qui ne disposent pas de capacités suffisantes pour tirer parti des possibilités d'accès aux marchés mondiaux. La croissance fondée sur le commerce profite à tous, hommes et femmes. Au sein d'un même pays, toutefois, les bienfaits et les coûts du commerce peuvent ne pas être répartis également entre les hommes et les femmes, auxquels la société attribue des rôles différents, ce qui se traduit par la persistance de l'inégalité. Pour les raisons mentionnées plus haut, les femmes constituent un groupe social vulnérable et des mesures spéciales doivent être prises pour leur permettre de progresser et les protéger contre des coûts d'ajustement excessifs.

35. Une analyse de la situation respective des hommes et des femmes à la lumière des questions relatives au commerce et à la libéralisation des échanges dans les pays en développement conduit aux conclusions suivantes:

a) Le renforcement des échanges et de l'investissement dans les segments à forte intensité de main-d'œuvre des marchés des biens et des services ont créé de nombreuses possibilités d'emplois pour les femmes tant dans le secteur formel que dans le secteur informel. Dans les économies agraires, toutefois, ce sont souvent les femmes qui doivent supporter les coûts de l'ajustement lorsque la production nationale est évincée du fait de l'accroissement des importations;

b) L'existence d'un surplus important de main-d'œuvre féminine peu coûteuse apporte souvent une marge de concurrence aux secteurs à forte intensité de main-d'œuvre axés sur les exportations dans les pays en développement. Les conditions de travail des femmes dans ces secteurs n'ont pas toujours été bonnes. La politique reposant sur l'utilisation de cette main-d'œuvre bon marché a contribué à maintenir les écarts de salaires entre hommes et femmes. Les forces du marché mondial n'ont réduit ces écarts dans pratiquement aucun pays du monde. En outre, dans les pays ayant réussi à progresser sur l'échelle des compétences technologiques, la main-d'œuvre féminine a perdu de l'importance car elle ne possédait pas les qualifications techniques nécessaires;

c) La libéralisation des services, en particulier, peut contribuer à accroître l'efficacité et la compétitivité des économies hôtes, au risque cependant de créer des inégalités ou de renforcer les inégalités existantes dans le domaine de l'accès aux ressources et services de base pour les pauvres et les femmes;

d) Les engagements et les accords commerciaux multilatéraux peuvent influencer sur la condition féminine et l'égalité entre les sexes de plusieurs manières: en facilitant ou au contraire limitant leur accès aux marchés dans les secteurs où les femmes occupent une place prédominante; en se répercutant sur les programmes de promotion des exportations visant à aider les entreprises détenues par des femmes (ou d'autres groupes défavorisés); en étant susceptibles de restreindre la capacité des gouvernements à mettre sur pied une réglementation à l'appui de leurs objectifs en matière de développement et dans le domaine social (y compris l'égalité entre les sexes); en réduisant les recettes fiscales provenant des droits de douane, ce qui peut avoir des retombées sur les programmes de protection sociale en faveur des femmes.

36. Compte tenu des problèmes susmentionnés, il est possible de proposer un certain nombre de politiques et mesures, qui sont brièvement décrites ci-après.

Stratégie de développement axée sur les exportations

37. L'emploi d'une main-d'œuvre féminine abondante et peu coûteuse dans le cadre des réseaux internationaux de production des chaînes de valeurs mondiales a permis à certains pays de développer des industries d'exportation compétitives. Les stratégies reposant sur l'emploi d'une main-d'œuvre bon marché ne sont toutefois pas viables à long terme car les salaires augmentent avec le développement économique et les salaires des femmes ne peuvent être délibérément maintenus à un niveau inférieur qu'aussi longtemps qu'elles ne s'organisent pas en groupes plus structurés et ne renforcent leur pouvoir de négociation. Un «cercle vertueux»

du développement supposerait que les pays s'appuient sur leur réussite initiale pour développer le capital humain et améliorer les compétences et les technologies afin de ne plus dépendre d'exportations à faible valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre. Une telle stratégie fournirait en outre aux femmes la possibilité d'améliorer leurs compétences et leurs qualifications et contribuerait ainsi à établir une base solide propice à un accroissement de la productivité et de la compétitivité des industries d'exportation, et au renforcement de l'égalité entre les sexes.

Conditions d'emploi

38. L'amélioration des conditions de travail et la réduction de l'inégalité dans l'emploi devraient être deux objectifs majeurs. Des mesures positives ou des lois visant à garantir la non-discrimination dans l'emploi des hommes et des femmes et une répartition égale des responsabilités professionnelles et familiales pourraient être adoptées conformément aux diverses conventions de l'OIT adoptées dans ce domaine. En outre, les sociétés transnationales opérant dans le cadre de chaînes de produits axées sur les producteurs ou sur les acheteurs peuvent être encouragées à adopter des codes de conduite tenant compte des questions de parité et favorisant l'amélioration des conditions de travail des femmes.

Politiques commerciales

39. L'échelonnement et le rythme de la libéralisation des échanges devraient prendre en compte les incidences de ce processus sur l'égalité entre les sexes. Il est généralement nécessaire d'introduire une réglementation interne adéquate avant de s'engager plus avant sur la voie de la libéralisation afin de ne pas amoindrir la capacité à mettre en œuvre le développement et à atteindre les objectifs fixés dans le domaine social, y compris l'égalité entre les sexes, et de garantir la stabilité des systèmes financiers et économiques des pays hôtes. Dans le secteur manufacturier, une attention particulière doit être accordée à l'accès aux marchés dans les secteurs employant principalement des femmes.

Règles commerciales multilatérales

40. Les règles commerciales multilatérales sont parfois susceptibles d'avoir des effets différenciés sur les hommes et les femmes. Les questions liées au droit à l'alimentation et la santé doivent faire l'objet d'une attention particulière pour que le système commercial contribue au développement durable, conformément aux objectifs de la Déclaration du Millénaire.

Renforcement des capacités et appui financier

41. Les gouvernements peuvent renforcer la compétitivité des femmes dans le domaine commercial et sur le marché du travail par le canal d'une action de formation, de services subventionnés et d'un appui financier. Les services liés aux technologies de l'information et de la communication représentent un domaine particulièrement important dans la mesure où ils offrent aux femmes la possibilité de prendre part plus efficacement aux activités commerciales dans le contexte de la mondialisation. Les programmes d'appui aux femmes chefs d'entreprise sont également essentiels pour le développement des petites entreprises et microentreprises appartenant à des femmes.

Références

- Anker R (1998). *Gender and Jobs: Sex Segregation of Occupations in the World*. Geneva, International Labour Organization.
- Barro R and Lee JW (1996). International measures of schooling years and schooling quality. *American Economic Review* 86 (2): 218–223.
- Benavot A (1989). Education, gender and economic development: A cross-national study. *Sociology of Education* 62: 14–32.
- Chanda R (2003). Social services and the GATS: Key issues and concerns. *World Development* 31 (12): 1997–2011.
- Dollar D and Gatti R (1999). Gender inequality, income and growth: Are good times good for women? *Policy Research Report on Gender and Development*. Working Paper Series No. 1. World Bank.
- Elson D (1999). Labour markets as gendered institutions: Equality, efficiency and empowerment issues. *World Development* 27 (3): 611–627.
- Fontana M, Joekes S and Masika R (1998). *Global Trade Expansion and Liberalisation: Gender Issues and Impacts*. BRIDGE Report No. 42. Brighton, Institute of Development Studies.
- Hill MA and King E (1995). Women's education and economic well-being. *Feminist Economics* 1 (2): 21–46.
- ILO (2004). *Global Employment Trends for Women 2004*. Geneva, International Labour Organization.
- Tzannatos Z (1999). Women and labour market changes in the global economy: Growth helps, inequalities hurt and public policy matters. *World Development* 27 (3): 551–569.
